



TERMES DE RÉFÉRENCE

Journée du Justiciable – Dahra Djoloff

Gouvernance sécuritaire et lutte contre le vol de bétail : cadre légal, prévention et protection des éleveurs en milieu pastoral

Chef de projet : Abou Mouhamadou Lamine THIAM

Contact : 77 619 91 12 / contact@amicalejustice.org

Organisateur	Amicale des Agents de la Justice (AAJ)
Lieu	Dahra Djoloff, Département de Linguère
Date prévisionnelle	Dimanche 28 Juin 2026
Région	Louga



1. Contexte et justification

Dans un contexte de mondialisation marqué par des exigences croissantes en matière de transparence, d'équité et de participation citoyenne, la modernisation du service public apparaît comme une priorité incontournable au Sénégal. Cette dynamique est renforcée par le lancement du New Deal technologique, qui ambitionne d'accélérer la transformation numérique de l'administration, notamment à travers la dématérialisation des procédures, la digitalisation des services, ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de l'état civil et de l'accessibilité de la justice.

Le secteur de la justice, pilier fondamental de l'État de droit, s'inscrit pleinement dans cette évolution. Il lui revient de se réinventer pour devenir plus accessible, plus efficace et plus proche des citoyens, en intégrant les outils numériques tout en répondant aux attentes des usagers.

C'est dans cette optique que le personnel administratif et technique du ministère de la Justice s'est regroupé au sein de l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ). Créée pour valoriser la contribution de ses membres et renforcer la performance du service public de la justice, l'AAJ a pour objectifs de promouvoir

la solidarité, la formation continue et le développement professionnel de ses membres ;
d'offrir un cadre de réflexion et de proposition sur les enjeux du système judiciaire ;

et de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Dans le prolongement des Assises de la Justice initiées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakharr Faye, et en réponse aux préoccupations exprimées par les justiciables à travers le pays, l'AAJ organise en 2026 les « Journées du Justiciable », sous forme de portes ouvertes dans plusieurs ressorts judiciaires du Sénégal. Après une première édition réussie en mai 2025 dans les ressorts de Tambacounda et de Ziguinchor, la deuxième édition se déploie dans les ressorts de Thiès, Saint-Louis et Kaolack.

1.1. Spécificité de la Journée de Dahra Djoloff

Au cœur du Ferlo, Dahra Djoloff – surnommée « capitale de l'élevage » du Sénégal – est le principal pôle de collecte et de redistribution du bétail du pays, drainant un vaste bassin de production couvrant le Nord du Sénégal, la Mauritanie et le Mali. Son marché hebdomadaire du dimanche constitue un carrefour international de l'élevage en Afrique de l'Ouest.

Pourtant, ce territoire pastoral reste en première ligne face au vol de bétail, fléau endémique qui fragilise à la fois les moyens de subsistance des éleveurs, la cohésion sociale des communautés et la sécurité des points de vente. Le ministère de l'Élevage reconnaît lui-même que le vol de bétail demeure l'une des faiblesses majeures du système d'élevage sénégalais, nécessitant le recours à des innovations techniques et technologiques, y compris l'identification du cheptel et la micro-assurance.



Les éleveurs de Dahra et de Linguère expriment régulièrement des préoccupations portant sur la sécurité insuffisante autour des foirails, l'absence d'espace dédié au développement durable du pastoralisme, et le manque de réponses judiciaires adaptées aux réalités du milieu pastoral. C'est précisément à ces enjeux que cette Journée du Justiciable entend répondre.

2. Thématique de la journée

« Comment faire pour renforcer la gouvernance sécuritaire en milieu pastoral afin de lutter efficacement contre le vol de bétail ? »

Au cœur du Ferlo, Dahra Djoloff – « capitale de l'élevage » du Sénégal et carrefour sous-régional du commerce de bétail – reste en première ligne face au vol de cheptel, fléau qui fragilise les moyens de subsistance des éleveurs et la cohésion sociale des territoires pastoraux. Cette journée propose d'interroger les leviers concrets – juridiques, institutionnels et communautaires – pour bâtir une gouvernance sécuritaire adaptée aux réalités du milieu pastoral et redonner aux éleveurs les moyens de protéger durablement leur capital.

3. Objectifs

3.1. Objectif général

Renforcer l'accès au droit et à la justice pour les communautés pastorales de Dahra Djoloff, en mobilisant les acteurs judiciaires, administratifs, sécuritaires et communautaires autour de la problématique du vol de bétail et de la gouvernance sécuritaire en milieu pastoral.

3.2. Objectifs spécifiques

- Informer les éleveurs et les communautés pastorales sur le cadre légal applicable au vol de bétail, les procédures de plainte et les voies de recours disponibles.
- Favoriser un dialogue direct entre les professionnels de la justice (magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire) et les éleveurs, afin d'identifier les obstacles à l'accès au droit dans le contexte pastoral.
- Explorer les dispositifs de prévention du vol de bétail, notamment l'identification du cheptel, la traçabilité numérique, la micro-assurance et les mécanismes communautaires de surveillance.
- Promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits liés au pastoralisme (médiation, conciliation) et renforcer la gestion pacifique des différends entre éleveurs, agriculteurs et communautés.
- Sensibiliser à l'importance de l'état civil (enregistrement des naissances, actes de propriété animale) comme outil de sécurisation juridique des personnes et des biens en milieu pastoral.



– Formuler des recommandations concrètes à l’attention des autorités judiciaires, administratives et des PTF pour améliorer durablement la sécurité pastorale dans la zone sylvo-pastorale.

4. Résultats attendus

- Au moins 200 éleveurs, chefs de village, délégués de quartier et acteurs communautaires informés sur leurs droits et les procédures judiciaires liées au vol de bétail.
- Un diagnostic partagé des obstacles à l’accès à la justice pour les communautés pastorales de Dahra et du département de Linguère.
- Des pistes de solutions identifiées autour de la traçabilité du bétail, des mécanismes communautaires de prévention et de la justice de proximité.
- Un document de recommandations produit et transmis aux autorités compétentes et aux partenaires.
- Un renforcement de la confiance entre les citoyens pastoraux et l’institution judiciaire.

5. Méthodologie et format

La journée sera organisée sous forme de portes ouvertes combinant plusieurs formats participatifs afin de maximiser l’engagement des participants et la qualité des échanges.

5.1. Séquences de la journée

Horaire	Séquence	Description
08h30 – 09h00	Accueil et inscription	Enregistrement des participants, distribution de la documentation.
09h00 – 09h30	Cérémonie d’ouverture	Allocutions officielles : représentant du Préfet de Linguère, représentant de la justice, président de la Maison des éleveurs, représentant de l’AAJ.
09h30 – 10h30	Panel 1 – Cadre légal	Présentation du cadre juridique applicable au vol de bétail au Sénégal : Code pénal, procédures de plainte, compétences des juridictions. Échanges avec les éleveurs.
10h30 – 10h45	Pause	Pause-café et networking.
10h45 – 12h00	Panel 2 – Prévention et innovation	Dispositifs de prévention : identification/marquage du bétail, traçabilité numérique, micro-assurance, comités communautaires de surveillance. Témoignages d’éleveurs.
12h00 – 13h00	Panel 3 – Gestion des conflits	Modes alternatifs de règlement des litiges en milieu pastoral : médiation, conciliation, rôle des chefs coutumiers et des maisons de justice. Dialogue justice-éleveurs.
13h00 – 14h00	Pause déjeuner	



Horaire	Séquence	Description
14h00 – 15h30	Ateliers thématiques	Ateliers en sous-groupes : (1) Sécurité des foirails et des couloirs de transhumance ; (2) État civil et identification animale ; (3) Accès à la justice en zone enclavée.
15h30 – 16h00	Restitution et recommandations	Synthèse des travaux, formulation de recommandations, feuille de route.
16h00 – 16h30	Cérémonie de clôture	Allocutions de clôture, remerciements, photo de famille.

6. Public cible

- Éleveurs et pasteurs transhumants de la zone sylvo-pastorale (Dahra, Linguère, départements limitrophes).
- Chefs de village, délégués de quartier et leaders communautaires.
- Représentants de la Maison des éleveurs de Linguère et des organisations pastorales.
- Magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire et agents du tribunal départemental.
- Autorités administratives : Préfet, Sous-préfet, services déconcentrés de l'Élevage.
- Représentants des forces de défense et de sécurité (gendarmerie nationale).
- Organisations de la société civile, ONG et partenaires techniques et financiers.
- Médias locaux et régionaux (dont Ferlo FM).

7. Ancrage dans les Objectifs de Développement Durable

Cette journée contribue directement aux engagements du Sénégal en faveur des ODD, notamment :

- ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » : promotion d'un accès équitable à la justice pour les communautés pastorales, renforcement d'institutions inclusives et réduction de la violence liée au vol de bétail.
- ODD 10 « Réduction des inégalités » : facilitation de l'accès au droit pour des populations pastorales historiquement marginalisées dans le système judiciaire.
- ODD 1 « Pas de pauvreté » : protection du capital productif des éleveurs (le cheptel) contre le vol, contribuant à la sécurisation de leurs moyens de subsistance.
- ODD 15 « Vie terrestre » : gestion durable des espaces pastoraux et prévention des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles.

8. Contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative citoyenne, en cohérence avec la dynamique nationale de transformation impulsée par le New Deal technologique et les



engagements du Sénégal en faveur des ODD, l'AAJ sollicite l'appui des PTF en qualité de partenaires stratégiques. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Appui financier : prise en charge totale ou partielle du budget de la journée.
- Appui technique : mise à disposition d'experts (gouvernance sécuritaire, identification animale, justice de proximité, digitalisation de l'état civil).
- Appui logistique : fourniture de matériel de communication, supports pédagogiques, équipements audio-visuels.
- Visibilité et communication : co-branding, couverture médiatique, diffusion des recommandations au niveau sous-régional.

Votre accompagnement contribuerait significativement à l'émergence d'un service public de la justice plus accessible, plus transparent, innovant et performant au Sénégal.

10. Coordination et contacts

L'organisation de la journée est assurée par l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ) en coordination avec les autorités judiciaires et administratives du département de Linguère.

Structure organisatrice : Amicale des Agents de la Justice (AAJ)

Tutelle : Ministère de la Justice du Sénégal

Partenariat local : Préfecture de Linguère, Maison des éleveurs, Tribunal départemental

Contact : **Contact : Alioune SY**

Tél : 78 390 68 68 -76 479 39 39 / **Email :** contact@amicalejustice.org